

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2020

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, Mme LESOUEF.

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, Mme BOULLOT, M. BOULLOT, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR, Mme LECONTE, Mme LEFORT, Mme MAUMINOT, M. MEERT, Mme RENOUF, Mme RICHE.

Absents excusés :

M. ROSE qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL,
M. GARNIER qui avait donné procuration à Mme PAGNON,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. BOULLOT,
Mme PREVOT qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

Absents :

M. DELAFOSSE, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. FURCY, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LEMARCHANT, M. LOISEL, Mme LOUIS, Mme M. MARIE, M. MORAZIN, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL, Mme SEVAUX.

Secrétaire de Séance : Mme MAUMINOT.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2019.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire fait part qu'elle a reçu un mot de remerciements de la part de la famille de Mme Cailliez, maman de Dominique Cailliez, pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.

III – DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Depuis la création de la commune nouvelle dont la population dépasse 3 500 habitants, Torigny-les Villes doit dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, définir les orientations budgétaires de l'année.

Le contexte international et national est présenté par Mme le Maire. Pour le contexte communal, Mme Lesouef aborde la partie relative aux Ressources Humaines, puis M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances développe les données de Torigny-les-Villes (rétrospective 2017 à 2019, et prospective 2020).

LE CONTEXTE INTERNATIONAL et NATIONAL

Mme le Maire décrit le contexte international et national :

- une croissance mondiale marquée par l'incertitude sur la politique économique restée à des niveaux historiquement élevés, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, et les conséquences du Brexit. Les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision) et de 2,7 % en 2020.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé des mesures de politique monétaire en septembre visant à réduire les effets des taux négatifs.

- une croissance française estimée à environ 1.3 % pour 2020 accompagnée d'une inflation évaluée à 1,4 % (contre 1.7 % en 2019), tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %.

Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages (crédits à la consommation et crédits logements) augmentent en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

- un taux de chômage constaté à 8,5 % de la population active au 2ème trimestre 2019 (inférieur de 0,6 point à son niveau du deuxième trimestre 2018 et le plus bas niveau depuis début 2009.). L'objectif gouvernemental affiché est de rapprocher le taux national de chômage des 7 % à la fin de son quinquennat. (Dans la Manche, ce taux est de 6.5 %)

- une dette publique française qui s'élève à 2 375,4 milliards d'euros, soit 98,7 % du PIB national.
- un déficit public qui s'établit à 2,2 % du PIB pour 2020 (3,1 % du PIB en 2019), son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 M€ par rapport à 2019.

Par la maîtrise des dépenses publiques, dont le poids passera de 53,8% du PIB en 2019 à 53,4 % du PIB en 2020, le Gouvernement réduit les déficits publics (20,4 M€) entre 2019 et 2020.

Dans le même temps, les impôts diminueront massivement, et le niveau d'endettement public commencera à décroître (98,7 % du PIB en 2020) tout en garantissant le financement des priorités du Gouvernement.

La progression de la dépense publique en 2020 sera limitée à 0,7 % soit un niveau presque deux fois inférieur à la croissance (1,3 %).

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF)

Ce projet ne contient pas de modifications significatives pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales. Le PLF 2020 découle de la LFPF 2018 - 2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement (319 collectivités soumises à l'obligation de ne pas dépasser 1.20 % d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement).

Le PLF 2020 présente également la troisième tranche de baisse de la taxe d'habitation, le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre. En ce qui concerne les 20 % des ménages encore imposables, la suppression n'interviendra qu'à compter de 2023.

Le PLF 2020 présente la réforme du financement des collectivités territoriales.

Le montant de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2020 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2019, en contrepartie du dispositif de contractualisation. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) reste inchangée à 1 046 millions €, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est fixée à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018.

(Pour la Manche, la DETR se situe à 11,8 millions € et la DSIL à 9 millions €)

Une hausse de la péréquation verticale est prévue. La DSU et la DSR (qui représentent 190 millions € en 2020) sont financées intégralement au sein de la DGF pour la 2^{ème} année.

Ayant désormais pour référence la variation des prix à la consommation de novembre 2019 sur un an, l'évolution des bases de fiscalité directe votée par le Parlement est fixée à : + 0.9 % pour 2020. Mme le Maire souligne que ce changement, favorable aux recettes des collectivités pour l'année 2020, se traduira par une augmentation du produit de la fiscalité locale en dépit des taux communaux non augmentés.

La réforme du financement des collectivités territoriales

- La taxe d'habitation (TH) : les communes à fiscalité propre ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal (en théorie) à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Un mécanisme de correction du produit de TFB à percevoir par la commune sera mis en place pour corriger l'impact de la réforme. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

- Les valeurs locatives se basent sur le loyer théorique au 1er janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année, l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES

Mme Cousin présente ensuite les axes des orientations budgétaires 2020 de la commune.

Le développement de l'habitat avec le lotissement communal sur Guilberville qui prévoit 36 lots libres à la construction et 2 macros lots destinés à la réalisation de 12 logements locatifs. Le permis d'aménager a été déposé début décembre 2019.

Afin de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, une Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T), pour des secteurs d'intervention à enjeu important, en partenariat avec Saint-Lô Agglo, va être mise en œuvre.

Par ailleurs, en 2020, la commune va pouvoir commencer la construction de 4 pavillons collectifs pour les familles de gendarmes (confirmation reçue fin octobre 2019).

Sur la rénovation des voiries, les élus ont décidé de consacrer une moyenne minimale annuelle de 200 000 € dans cette première mandature de la Commune Nouvelle.

Un PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement) va être déterminé afin de cibler un ordre de priorité.

Pour le budget 2020, la commune espère pouvoir financer au moins 200 000 € sur ces travaux d'investissement essentiels pour l'activité économique et la sécurité.

Dossier en cours pour 2020 :

- Les travaux d'urgence et de diagnostic sur le mur Grimaldi, pour la partie la plus dangereuse de 17 ml réalisés en 2019, permettront de connaître l'étendue des dégradations et les solutions envisagées.
- Un diagnostic très approfondi de l'état sanitaire de l'église Notre Dame va être réalisé en 2020.

Puis, Mme Lesouef détaille les dépenses de personnel. Il convient de les maîtriser comme l'ensemble des autres charges de la section de fonctionnement. 2020 a permis la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour l'ensemble des personnels tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : le RIFSEEP. Est également prévu un renforcement des moyens destinés à la formation et professionnalisation des personnels.

Mme le Maire passe la parole à M. Cailliez.

M. Cailliez présente tout d'abord l'évolution de la dette de la commune :

Date	Capital restant dû	Dette/habitant Torigny	Dette/habitant Moyenne nationale Strate (1)	Exercice	Annuité	Annuité/habitant Torigny	Annuité/habitant Moyenne nationale Strate (1)
01/01/2016	2 292 000 €	522 €					
31/12/2016	2 284 000 €	520 €	753 €	2016	306 000 €	71 €	109 €
31/12/2017	2 062 000 €	470 €	770 €	2017	314 000 €	73 €	104 €
31/12/2018	1 838 000 €	419 €	762 €	2018	314 000 €	71 €	100 €
31/12/2019	1 799 000 €	407 €		2019	288 000 €	65 €	
31/12/2020	1 601 000 €	363 €		2020	264 000 €	60 €	

Calculs basés sur 4 408 habitants pour 2020 (INSEE).

(1) En 2018, la moyenne de la strate en France dans les communes de 3500 à 5000 habitants pour la dette par habitant est de 762 €, et 100 € pour l'annuité par habitant (Source DGFP-CEDEF).

En 2019, il a été souscrit 2 nouveaux emprunts :

- 100 000 € sur 10 ans pour l'achat d'un tractopelle et d'un camion benne avec une annuité de 10 500 €.
- 80 000 € sur 10 ans pour les travaux du nouveau bâtiment des services techniques avec une annuité de 8 450 €.

Deux lignes d'emprunts, en 2019, pour une annuité de 30 000 € ont disparues.

En 2020, un emprunt se termine avec une annuité de 13 500 €.

En se référant à l'année 2018, le montant de la dette par habitant de la commune est nettement inférieur à la moyenne des communes de même strate démographique : 419 € par rapport à 762 € au niveau national.

La commune affiche un ratio de capacité de désendettement de 4 années ; loin du seuil d'alerte et de la moyenne nationale des communes de mêmes strate.

Puis sont évoqués les autres projets de la commune qui seront intégrés au Budget Primitif 2020 :

- Le lotissement communal les Sillons à Guilberville pour un montant total de 1 385 000 € HT avec 12 logements sociaux.
- Le réaménagement du quartier route de Saint-Jean aux abords du collège pour un montant estimé de 250 000 € HT afin de sécuriser les accès au collège.
- La réfection de voiries pour 200 000 €.
- La mise en place de 2 toilettes à nettoyage automatique anti-vandalisme aux abords du City Park et dans l'enceinte du cimetière de Torigni-sur-Vire pour un montant de 70 000 € HT.
- L'éclairage de la place du Château (environ 35 000 €) en partenariat avec le SDEM.

M. Cailliez présente les principales recettes de fonctionnement 2017 à 2019 ainsi que les prospectives pour l'année 2020.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé non définitif 2019	Projection 2020
Atténuations de charges	40 000 €	5 000 €	14 000 €	5 000 €
Produits des services, du domaine et des ventes	133 000 €	118 000 €	132 000 €	119 000 €
Impôts et taxes	1 658 000 €	1 678 000 €	1 685 000 €	1 655 000 €
Dotations et participations	1 139 000 €	1 180 000 €	1 178 000 €	1 147 000 €
Autres produits de gestion courante	202 000 €	181 000 €	193 000 €	185 000 €
Produits exceptionnels	141 000 €	100 000 €	92 000 €	3 000 €
Sous-totaux	3 313 000 €	3 262 000 €	3 294 000 €	3 114 000 €
Produits exceptionnels	-118 000 €	-94 000 €	-91 000 €	0
	Presbytère Giéville	Cession Camping Torigni	Local Giéville, terrains Torigni, pré Brectouville, matériels ST	
TOTAUX (après retraitement)	3 195 000 €	3 168 000 €	3 203 000 €	3 114 000 €
Evolution N et N-1	796 000 €	-27 000 €	35 000 €	-89 000 €

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019 non définitif	Projection 2020
Fiscalité	878 000 €	889 000 €	913 000 €	891 000 €
Dotations	1 070 000 €	1 141 000 €	1 161 000 €	1 125 000 €
Saint-Lô Agglo	775 000 €	775 000 €	765 000 €	754 000 €
Divers	590 000 €	470 000 €	456 000 €	345 000 €
Total	3 313 000 €	3 275 000 €	3 295 000 €	3 115 000 €

Après avoir retraité les éléments exceptionnels, il met en évidence que les recettes de Torigni sont en diminution.

Les dépenses de fonctionnement exécutées des années 2017 à 2019 ainsi que les projections 2020 sont commentées à l'assemblée.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé non définitif 2019	Projection 2020
Charges à caractère général	910 000 €	883 000 €	853 000 €	978 000 €
Charges de personnels et Frais Assimilés	1 101 000 €	1 085 000 €	1 114 000 €	1 146 000 €
Atténuation de Produits	116 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €
Ecriture d'Ordre Cession	231 000 €	94 000 €	27 000 €	0
Autres charges de gestion courante	422 000 €	328 000 €	298 000 €	318 000 €
Dotations aux amortissements et provisions	92 000 €	133 000 €	138 000 €	185 000 €
Charges exceptionnelles	5 000 €	2 000 €	16 000 €	5 000 €
TOTAUX	2 646 000 €	2 640 000 €	2 561 000 €	2 747 000 €

Commentaires sur le DOB

Mme le Maire rappelle que la commune a toujours réussi à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, malgré des budgets de plus en plus contraints.

Dans le domaine des ressources humaines, Mme Lesouef indique que l'objectif est de stabiliser l'effectif en privilégiant l'augmentation du temps travail des agents à temps non complet plutôt que le recours à des personnels extérieurs.

Concernant la Taxe d'Habitation, M. Cailliez précise que pour les 20 % restants des contribuables payant à ce jour la Taxe d'Habitation, le Gouvernement a prévu un dégrèvement progressif jusqu'en 2022 et une suppression totale en 2023 (uniquement pour les résidences principales).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux orientations budgétaires 2020 présentées.

Analyse financière de l'impact de la commune nouvelle

M. Cailliez retrace les principaux postes de dépenses réalisées depuis la création de la commune nouvelle :

Voiries : 1 13 000 € ; Château : 420 000 €, écoles : 350 000 €, acquisitions réserves foncières 350 000 €, salle des fêtes Giéville : 280 000 €, Maison des Associations : 260 000 €, logements communaux : 150 000 €, salle des fêtes de Brectouville : 110 000 €.

Il explique que la commune nouvelle a permis de réaliser les travaux dans des délais plus courts sur les communes de Guilberville, Giéville (4 années au lieu de 8) et Brectouville (4 années au lieu de 20).

M. Cailliez insiste sur la nécessité de maintenir le niveau de la Capacité d'Autofinancement (CAF) estimée pour 2020 à 100 000 €. Il souhaite attirer l'attention du Conseil sur la consommation de crédits depuis la création de la commune nouvelle qui se traduit par la diminution de l'excédent passant de 1 635 000 € début 2016 à 200 000 € à la fin de l'année 2019.

M. Grandin s'interroge sur cette présentation qu'il considère orientée. Il ajoute que l'objectif de la commune nouvelle est d'être un accélérateur d'investissement pour l'ensemble des communes.

M. Cailliez redit son adhésion et son attachement à la commune nouvelle et partage ce constat comme « accélérateur » pour les 4 communes historiques.

Mme Cousin conclut en rappelant que la commune nouvelle a permis d'ajouter les diversités et complémentarités des 4 communes d'origine. Elle indique que Torigny-les-Villes est devenue la commune du bassin saint-lois dont le développement apparaît le plus probant (entreprises, écoles, habitat...).

IV - RAPPORT de la CHAMBRE REGIONALE des COMPTES pour Saint-Lô Agglo

Conformément à la réglementation, le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, présenté au conseil communautaire le 21 octobre 2019 doit être transmis aux communes membres.

M. Cailliez précise que le contrôle portant sur la période 2011 à 2017 ciblait la DSP transport et la mutualisation des services. La Chambre Régionale des Comptes constate une bonne santé financière de l'Agglo qui sait adapter ses projets à ses ressources.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire fait part d'une réunion de l'antenne locale du REPAM. Le territoire (ancien canton de Torigni) comporte actuellement 160 assistantes maternelles dont 136 en activité. Le REPAM bénéficiera bientôt d'un bureau d'information à la Maison des Associations et de l'Enfance.

La séance est levée à 22h20.